

François OST

Des contes juridiques qui nous questionnent

Brigitte GERARD

Juriste et philosophe, **François OST** est aujourd'hui professeur émérite à l'Université Saint-Louis, où il donne encore un cours de Droit et littérature. Une matière qui l'intéresse tout particulièrement et qui lui a inspiré huit histoires posant d'étranges questions, réunies dans un ouvrage qui vient de paraître, *Si le droit m'était conté*. Allant d'une réflexion sur l'Arche de Noé, forme de laboratoire juridique, au constat d'une dénaturéation du droit dans une grande démocratie contemporaine, en passant par une évocation de la justice divine, Fr. OST raconte le droit et s'interroge, souvent avec humour, sur sa nature, ses fonctions, sa valeur.

Vous avez dû vous amuser en écrivant ces contes...

François OST : Oui ! Dans mon parcours de juriste et de philosophe, c'était un défi d'expérimenter une autre forme d'écriture, et elle était jouissive ! L'humour aide à faire passer beaucoup de choses et l'écriture de fiction est expérimentale, elle permet de tester des idées. Par exemple, dans le conte « *Solange B : infanticide* », douze personnes discutent du transhumanisme, ce qui me permet d'exprimer douze points de vue différents, sans nécessairement les hiérarchiser.

Vous avez publié une série d'ouvrages sur les rapports entre droit et littérature. En quoi est-ce intéressant ?

FrO : J'ai, en effet, écrit des livres montrant comment la grande littérature peut traiter de façon originale les questions philosophiques, politiques ou juridiques. J'ai rédigé trois pièces pour le théâtre, dont *Antigone voilée*, qui est encore commentée dans les écoles. C'était la première fois que je posais une question de société, juridique à partir d'un matériau littéraire, à destination des classes terminales : pour ou contre le voile, légal ou pas légal ? Je pense que la littérature réintègre le droit dans la société et dans l'humain. Il cesse d'être uniquement technique, et on comprend mieux la part essentielle qu'il joue. La littérature expérimente des situations, permet de mieux évaluer

ce qu'on peut attendre ou craindre du droit. *Si le droit m'était conté* propose huit contes, chacun sous une forme de récit différente : le conte fantastique, le thriller réaliste, la fable animalière, le conte philosophique, la spéculation onirique... J'espère que ce livre va contribuer à libérer un genre et les juristes. C'est une opération de percée de l'imaginaire dans le monde très sérieux et souvent trop fermé des juristes !

Je voudrais montrer
que le bon juriste
doit s'ouvrir à la société
et être capable
d'imagination.

Ces différents contes montrent bien que le droit touche l'ensemble de la société...

FrO : Il est omniprésent, mais il ne s'agit pas ici de droit technique. D'ailleurs, je ne prône pas l'introduction d'un cours de droit technique dans l'enseignement secondaire. Par contre, une initiation citoyenne, éthique, politique à ce que le droit représente dans la société, c'est essentiel. Cela relève de la formation du caractère aussi bien que de l'esprit. J'aimerais mener un combat pour la culture juridique : montrer aux gens que le droit n'est pas seulement technique, un

ensemble de recettes assorties de sanctions, mais qu'il est synonyme de civilisation. Aujourd'hui, dans un monde où les marchés et les médias occupent le haut du pavé, où le droit est un peu en perte de vitesse, on mesure peut-être mieux la valeur de ce qu'est une société dont la grammaire est juridique.

Pouvez-vous donner l'un ou l'autre exemple de conte et préciser la manière dont il s'empare d'une question juridique ?

FrO : Dans « *Un droit pour l'Arche de Noé* », la question est de savoir si un groupe humain a besoin de droit. Si la réponse est non, comme le représente le lion, cela va faire le jeu du plus fort. Faut-il alors tout réglementer, comme le demande la fourmi ? On sent bien que là, ce serait la liberté qui en prendrait ombrage. Au fond, le droit se réinvente dans l'Arche de Noé, comme une sorte d'équilibre entre la liberté et l'égalité.

Dans le conte « *3, 2, 1* », qui évoque l'Amérique de TRUMP, la question est de savoir ce qui arrive dans une société où le droit s'estompe par petites touches. C'est une autre grammaire sociale, beaucoup plus brutale, dans le face à face. On perd là ce qui est, pour moi, l'essentiel du droit : la médiation, le tiers, le fait de se référer à un juge, que même le chef est contrôlé, limité. C'est cette culture juridique que j'essaie de faire passer.

Dans « *Aux marges du Palais* », sur le Palais de Justice de Bruxelles, j'évoque les formes de justice alternatives, le pardon, les petites broutilles quotidiennes ou les problèmes sociétaux, mondiaux...

Comment les enseignants du secondaire peuvent-ils utiliser cet ouvrage en classe ?

FrO : Les contes sont suivis de fiches avec des questions pour ouvrir les débats,



François OST

Si le droit m'était conté
Éditions Dalloz, 2019



et on peut aussi proposer des jeux de rôle. Par exemple, un élève qui défendrait la position de l'avocat, un autre celle du procureur, ou imaginer d'autres chutes à l'histoire. Le bénéfice de cette démarche est multiple. On parle de questions de société, on mobilise des analyses de sciences humaines et sociales, tout en valorisant un matériau littéraire. Les enseignants peuvent faire réfléchir leurs élèves sur le transhumanisme, la pollution, la démocratie aux États-Unis, les alternatives à la justice, la place du pardon, la vengeance... Il me semble efficace de partir d'un de ces récits et puis d'exercer l'imagination, l'esprit critique des élèves.

Depuis que vous enseignez le droit, comment évolue l'image que les jeunes se font de la justice ?

FrO : Les facultés de droit n'ont jamais accueilli autant d'étudiants ! Je pense qu'ils en ont une vision très technique, qu'ils l'associent à la mémorisation, au code, à la logique juridique, ce qui n'est pas faux, mais je voudrais justement montrer que le bon juriste doit s'ouvrir à la société et être capable d'imagination, de créativité, voire d'utopie. La manière dont on enseigne le droit à l'Université Saint-Louis a toujours été d'ouvrir les portes, de ramer à contre-courant face

à une certaine fermeture des juristes sur leur technicité... Il s'agit d'imaginer un monde nouveau, et pas seulement de gérer l'ancien. De ce point de vue, la littérature a un rôle majeur à remplir dans la formation des jeunes. En nous faisant entrer dans différents personnages, elle favorise la capacité de se mettre à la place d'autrui, ce qui est la posture du juge. Le bon juge doit être capable d'entendre différentes thèses.

L'évolution du droit parvient-elle à suivre celle de la société et de toutes les nouvelles problématiques qu'elle rencontre ?

FrO : Le droit doit constamment s'adapter, mais cela ne veut pas nécessairement dire s'aligner ou s'aplatir. Il y a des performances techniques nouvelles, qui n'impliquent pas que l'on renonce à la dignité des personnes, à la protection des droits fondamentaux. C'est un des défis d'aujourd'hui : comment maintenir une certaine conception de l'humain et de sa dignité face aux possibilités proprement démiurgiques qu'offre la technique ?

Comment voyez-vous l'avenir ? Êtes-vous optimiste ?

FrO : Je pense qu'il est trop tard pour être pessimiste. Il faut être volontariste, ne jamais se départir d'un peu d'humour et

l'utopie, parfois littéraire, peut mobiliser les énergies. Notamment, sur le plan écologique. Cela fait trente ans que j'ai fondé un Centre de droit de l'environnement, et je suis président de la Fondation pour les générations futures¹.

Il faut donner des raisons d'espérer plutôt qu'adopter un ton apocalyptique. La mobilisation des jeunes pour le climat est encourageante, c'est une leçon pour les aînés. Et on peut espérer qu'au-delà de ce premier réflexe d'indignation, ce soit toute une génération qui se mette au travail et modifie, comme on commence à le voir, ses comportements concrets. Il faut penser globalement, mais agir localement.

Que vous apporte votre métier d'enseignant ?

FrO : C'est un grand privilège d'enseigner, et notamment à l'université, parce qu'on reste toujours en contact avec les jeunes générations. J'ai beaucoup appris, en particulier avec mes doctorants. L'université est un creuset intergénérationnel. C'est aussi un privilège de pouvoir travailler sur le front du savoir et de la connaissance. Je fais un métier magnifique, et l'éméritat me permet de continuer à travailler avec une certaine liberté ! ■

.....
1. www.foundationfuturegenerations.org/fr